



Programme Handicap et perte d'autonomie

Appel à projets 2019

« Les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées en perte d'autonomie et personnes handicapées »

Initié en 2009 par la Drees et la CNSA le programme de recherche Handicap et perte d'autonomie se poursuit. Mis en œuvre depuis 2012 par l'IReSP, il comprendra pour l'édition 2019, trois appels à projets financés par la CNSA :

- Un appel à projets blanc « Handicap et perte d'autonomie » - session 10,
- Un appel à projets thématique dédié en 2019 à la recherche sur « les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées en perte d'autonomie et personnes handicapées », lancé simultanément au premier.
- Un appel à projets « Polyhandicap », lancé le 31 janvier 2019.

Le présent texte concerne l'appel à projets thématique.

Les candidats sont invités à lire attentivement le texte de l'appel à projets et notamment à veiller à bien intégrer à leur dossier de candidature les nouveaux attendus en termes de participation des parties prenantes. Ils sont également invités à prendre connaissance de la nouvelle modalité de soutien : le réseau thématique mixte de recherche.

1. Contexte de l'appel à projets de recherche

L'offre du secteur médico-social en termes d'établissements et services médico-sociaux reste peu étudiée et mal connue, tout comme les besoins d'accompagnement des personnes handicapées et en perte d'autonomie, alors même que le secteur doit faire face à de nouveaux enjeux, que ce soit en termes d'évolution des publics, ou de transformation de son offre.

En effet, nombreux sont les attendus vis-à-vis de l'offre d'établissements et de services dans le secteur médico-social :

- recueillir, comprendre et prendre en compte les attentes et les besoins des usagers afin de leurs proposer des réponses adaptées ;
- s'adapter aux évolutions des besoins ;

- évoluer vers plus d'inclusion pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie ;
 - améliorer la qualité des réponses tout en veillant à la soutenabilité de l'offre ;
 - assurer de bonnes conditions de travail aux professionnels du secteur, et leur garantir des perspectives d'évolution ;
- ...

Cet appel à projets poursuit un double objectif. Il vise d'une part à soutenir la recherche via le financement de projets de recherche et l'aide au montage de projets et, d'autre part, à structurer et à animer la recherche via le soutien à des réseaux thématiques mixtes de recherche.

Financé par la CNSA, cet appel à projets entend répondre aux attentes exprimées par son Conseil scientifique en matière de promotion de la recherche participative. Ainsi, seront exclusivement soutenues des actions associant d'une manière ou d'une autre les parties prenantes non académiques du champ (personnes concernées, aidants proches et professionnels, associations, financeurs...). Cette association peut concerner la promotion, la conception, la mise en œuvre, et/ou la valorisation des actions de recherche.

2. Champ de l'appel à projets de recherche thématique 2019

Cet appel à projets thématique a pour objectif de développer la recherche sur les établissements et services médico-sociaux destinés aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Il vise à apporter des connaissances nouvelles sur ce pan insuffisamment exploré des politiques du handicap et de l'autonomie. Il pourra s'agir de connaissances théoriques, empiriques, ou méthodologiques.

Par établissements et services on entend notamment :

- Pour les personnes âgées : EHPAD, résidence autonomie, unité de soins de longue durée (USLD), pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), unité d'hébergement renforcé (UHR), accueils de jour et temporaire, service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD), ...

- Pour les personnes handicapées : institut thérapeutique éducatif & pédagogique (ITEP), institut médico-éducatif (IME), centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire (SSEFIS), foyer d'hébergement pour adultes handicapés, foyer d'accueil polyvalent pour adultes handicapés, foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM), foyer de vie pour adultes handicapés, maison d'accueil spécialisée (MAS), établissement d'accueil temporaire pour adultes handicapés, services d'accueil de jour (adultes handicapés), maison d'accueil temporaire, établissement et service d'aide par le travail (ESAT), service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), ...

A noter que les formes d'habitats et d'organisation alternatives et/ou innovantes entrent pleinement dans le champ de cet appel à projets.

L'appel à projet se structure autour de 4 axes :

- **Axe 1 : les usagers et leur expérience des établissements et services médico-sociaux**
- **Axe 2 : le fonctionnement et la performance des établissements et services médico-sociaux**
- **Axe 3 : la régulation et le pilotage de l'offre d'établissements et services médico-sociaux**
- **Axe 4 : la transformation de l'offre**

Les axes sont détaillés ci-dessous.

Axe 1 – Les usagers et leur expérience des établissements et services médico-sociaux

Cet axe porte sur les personnes accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux : leurs attentes, leurs besoins, leurs parcours.

A titre d'exemple, les sous-axes suivants sont proposés :

- **profils d'usagers** (besoin des personnes et adaptation de l'offre, description des publics, ...) ;
- **expérience de l'utilisateur** (le *chez soi* en établissement, l'usage des établissements et services, le partage d'expérience...);
- **exercice et respect des droits** (les dispositifs réglementaires, les groupes d'auto représentants...);
- **satisfaction des usagers et qualité perçue** (recueil de la satisfaction des usagers, impact de l'utilisateur sur la qualité du service rendu...);
- ...

Axe 2 – Le fonctionnement et la performance des établissements et services médico-sociaux

Cet axe porte sur l'organisation des structures et vise l'apport de connaissances sur les modèles de production des services rendus aux usagers et leur performance.

A titre d'exemple, les sous-axes suivants sont proposés :

- **modes d'organisation de la production et leurs déterminants** (modèles de production, organisation opérationnelle de la production des services rendus aux usagers, coordination des acteurs, stratégie en matière d'externalisation et de sous-traitance, impact des facteurs environnementaux et territoriaux sur les choix d'organisation...);
- **management et gestion des ressources humaines** (comparaison de modèles managériaux, outils de pilotage des structures, politiques en matière de gestion des ressources humaines, politiques en matière de lutte contre le turnover et l'absentéisme, satisfaction des professionnels et qualité de vie au travail, formation...);
- **performance des établissements et services, mesure et déterminants** (indicateurs de performance économique et de qualité du service rendu, analyse d'efficacité, d'efficience, comparaison des établissements en matière de satisfaction et de qualité de vie des usagers, études de comparaison de coûts, impact des choix de gestion, des modes de production, des facteurs environnementaux sur la performance...);
- ...

Axe 3 – La régulation et le pilotage de l'offre d'établissements et services médico-sociaux

Cet axe porte sur la manière dont les organismes publics (tutelles, autorités de régulation et de contrôle) régulent et/ou pilotent l'offre sur leur territoire.

A titre d'exemple, les sous-axes suivants sont proposés :

- **construction et mise en œuvre de la politique publique** (conditions d'élaboration d'une politique publique, écart entre la politique publique et sa mise en œuvre, jeux d'acteurs...);
- **outils et méthodes de tarification** (conception, objectifs, effets directs et indirects, comparaison internationales des pratiques...);
- **outils et méthode du pilotage de l'offre** (autorisation, agrément, appel à projets...);
- ...

Axe 4 – Transformation de l'offre et expérimentations

Cet axe porte sur les nouvelles formes d'accompagnement proposées par les établissements et services médico-sociaux : habitats inclusifs, services intégrés ...

A titre d'exemple, les sous-axes suivants sont proposés :

- **dispositifs expérimentaux et modèles alternatifs** (étude des modèles alternatifs français et étrangers, modalités d'actions, coopération...);
- **les moteurs de la transformation de l'offre** (l'impact des réformes, la mobilisation des acteurs, les modalités d'essai...);
- **évolution des métiers** (formation, conditions de travail, impact de l'évolution des publics...);
- ...

3. Modalités de soutien

Dans le cadre de cet appel à projets, trois modalités de soutien à la recherche ont été retenues : le soutien au montage de projet, le soutien à des projets de recherche, et le soutien aux réseaux thématiques mixtes de recherche.

A. Soutien au montage de projets (sur un an maximum – de 15 000 € à 50 000 €)

Deux catégories d'actions sont envisagées :

- le **contrat de définition** : il vise à soutenir financièrement un ensemble de chercheurs ayant identifié une problématique de recherche pour travailler collectivement à l'élaboration d'un projet de recherche finalisé. Ce projet de recherche vise ensuite à être présenté pour financement auprès des opérateurs de recherche (ANR, IReSP, DGOS...);
- **l'aide à la mise en place de projets européens** : elle vise à soutenir financièrement une équipe de recherche dans sa démarche de soumission d'un projet à l'échelle européenne.

B. Soutien à des projets de recherche (sur trois ans maximum – de 50 000 € à 150 000 €)

Des recherches fondamentales et/ou appliquées pourront être conduites. Elles pourront se fonder sur des méthodologies variées (qualitatives, quantitatives ou mixtes) et mobiliser diverses disciplines : sciences économiques, sciences de gestion, sociologie, droit, anthropologie, ethnologie, sciences politiques, sciences de l'éducation, philosophie, histoire, géographie, démographie, psychologie, épidémiologie, santé publique, sciences de l'ingénieur.

Dans le cadre de ces projets, la participation d'un doctorant, ou d'un post-doctorant, est possible : le jeune chercheur se verra alors allouer une rémunération pour la durée de sa participation au projet équivalente à une allocation de recherche.

Conformément à l'avis du Conseil scientifique de la CNSA, cet appel à recherches poursuit un objectif de développement de la recherche participative et pluridisciplinaire.

Ainsi, les projets doivent associer les parties prenantes (personnes concernées, famille, aidants, professionnels, associations, gestionnaires, financeurs...) à tout ou partie du projet : que ce soit à la promotion et/ou la conception et/ou la mise en œuvre et/ou la valorisation de la recherche.

Deux sous-catégories de projets pourront être prises en considération :

- **soutien de projet de recherche** : des dépassements de budget pourront, à titre exceptionnel, être accordés dans cette modalité pour des projets intégrant des études de terrain approfondies. Tout dépassement budgétaire devra être détaillé et justifié dans le projet et dans le document budgétaire ;
- **soutien de projets de recherche exploitant des bases de données existantes** : L'exploitation des données issues des grandes enquêtes et des cohortes est une priorité pour la CNSA.

Plusieurs grandes enquêtes portant sur le handicap et la perte d'autonomie sont mises à disposition de la communauté scientifique. Il s'agit par exemple des enquêtes suivantes :

- Handicap Santé en Ménages ordinaires (HSM, 2008) de la DREES et de l'INSEE
- Handicap Santé Aidants informels (HSA, 2008) de la DREES et de l'INSEE
- Handicap Santé, Volet Institution (HSI, 2009) de la DREES et de l'INSEE
- Enquêtes CARE (Capacités, Aides et REssources des seniors), et Vie quotidienne et Santé / VQS de la DREES
- Enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA, 2007, 2011, 2015) de la DREES 6. Enquête Établissements et Services en faveur des personnes handicapées (ES-Handicap, 2006, 2010, 2014) de la DREES
- Enquête Résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées (Résidents, 2007) de la DREES
- Enquête Intervenants à domicile (IAD, 2008) de la DREES
- Baromètres de l'INPES
- Enquête SHARE

Les enquêtes de la DREES et de l'INSEE sont disponibles via le centre Maurice Halbwachs. Les données de SHARE sont mises à disposition des chercheurs qui en formulent la demande sur le site <http://www.share-project.org/en/data-access.html>.

L'exploitation de ces données par les équipes de recherche est fortement encouragée, afin d'alimenter le débat public dans ce domaine. En particulier, les enquêtes ES-Handicap et EHPA de la DREES et l'enquête SHARE peuvent constituer des sources riches pour les travaux de recherche dans les champs couverts par cet appel à projets.

C. Soutien à des réseaux thématiques mixtes de recherche (sur trois ans – 120 000 €)

Via cet appel à projets, la CNSA souhaite concourir au financement sur trois ans de **réseaux thématiques mixtes de recherche**.

Un réseau thématique mixte de recherche se structure autour de chercheurs issus de diverses disciplines (volet pluridisciplinaire) et de parties prenantes (volet participatif). Il ne vise pas à produire de la recherche en tant que telle, mais davantage à mobiliser une communauté mixte autour d'une thématique : définition des besoins et priorités de recherche, structuration d'un champ, animation.

Il suppose que soit organisé des temps de travail communs.

Il a une portée nationale dans sa composition, comme dans ses actions. Dans son champ thématique, il doit chercher à fédérer par ses activités la très grande partie des chercheurs au niveau national et des représentants suffisamment nombreux et diversifiés des parties prenantes.

L'activité du réseau devra se traduire par des productions propres, d'intérêt collectif, associant tous ses membres, et apportant une véritable valeur ajoutée à la communauté scientifique, mais également aux parties prenantes. Il peut s'agir par exemple :

- de co-construire avec les parties prenantes des projets de recherche, y compris européens, et des projets innovants ;
- de participer à la diffusion des connaissances via des actions d'animation (site internet, colloque, école de chercheurs...)
- d'élaborer et d'animer des outils et méthodes à caractère collectif (observatoire, base de données...) ...

Le réseau devra à minima :

- communiquer régulièrement sur l'activité du réseau ;
- publier dans un format accessible à un large public une veille sur la littérature scientifique et une veille sur les actions et pratiques innovantes et/ou « inspirantes » françaises et étrangères relatives à son thème ;
- établir des synthèses des connaissances scientifiques accessibles à un large public ;
- tenir à jour un annuaire des chercheurs mobilisés en tout ou partie sur son champ thématique.

4. Modalités de participation à l'appel à projets

Cet appel à projets de recherche s'adresse aux chercheurs mais également aux professionnels de terrain qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de recherche. Les équipes peuvent donc rassembler des chercheurs, des professionnels de l'accompagnement, et des associations d'usagers. Cette approche de recherche participative, qui combine plusieurs perspectives et des compétences variées, est recherchée par la CNSA.

A. Équipes éligibles

Les projets doivent associer une à cinq équipes de recherche, appartenant à au moins deux disciplines différentes. La modalité « Soutien à des réseaux thématiques mixtes de recherche » fait exception à cette règle, puisqu'elle pourra associer plus de cinq équipes de recherche.

Les équipes de recherche appartiendront aux organismes suivants :

- organismes publics de recherche (EPST, EPIC, etc.) ;
- établissements d'enseignement supérieur (Université, écoles, etc.) ;
- fondations de recherche reconnues d'utilité publique (Institut Curie, Institut Pasteur, etc.) ;
- organismes non lucratifs qui ont pour objet social les études et la recherche.

La participation de partenaires de recherche privés et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement de projet.

Pour son volet participatif, le projet pourra par ailleurs associer des équipes professionnelles et associatives.

B. Responsables du projet

Les projets devront être :

- 1/ sous la responsabilité scientifique et administrative d'un chercheur, membre d'un laboratoire relevant d'un organisme de recherche ;
- 2/ sous la responsabilité scientifique d'un professionnel et d'un chercheur membre d'un laboratoire relevant d'un organisme de recherche. Dans ce cas, la responsabilité administrative est assurée par le chercheur.

Ainsi, chaque projet sera porté par un seul et unique responsable, le chercheur principal du projet. En plus de son rôle scientifique ce-dernier est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports et bilans), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

C. Organisme gestionnaire

Pour chaque projet soumis, les équipes participantes doivent identifier leur organisme gestionnaire destinataire des financements. Pour les projets où les équipes bénéficiant d'une partie des fonds appartiendraient à des organismes différents, chaque organisme gestionnaire identifié sera signataire d'une convention conclue avec l'Inserm.

5. Critères de sélection

Les projets déposés seront examinés selon deux critères successifs.

D'abord, un critère de qualité scientifique défini par le Comité scientifique d'évaluation (CSE) qui établit un classement des projets selon leur qualité scientifique (notation de A à C) et arrête leur éligibilité scientifique.

Ensuite, un critère de priorité stratégique défini par la CNSA. Parmi les projets scientifiquement recevables par le CSE, la CNSA retiendra les projets répondant le mieux aux exigences de participation des parties prenantes et de pluridisciplinarité des équipes et agira en opportunité.

6. Calendrier

Les dossiers validés par le responsable du laboratoire de recherche devront être impérativement envoyés au plus tard le **28 mai 2019 à minuit** (heure de Paris) uniquement sous forme électronique à depotaap@iresp.net

Les résultats seront annoncés en décembre 2019.

Les **formulaires de réponse** sont disponibles sur le site de l'IReSP (www.iresp.net) ou sur demande par mail à info@iresp.net, ainsi que sur le site de la CNSA.

Contact : Mathilde Leyle Tel : 01.44.23.64.25
Mail : mathilde.leyle@inserm.fr
